



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 61122

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la pollution atmosphérique due aux moteurs d'avions. L'Union française contre les nuisances aériennes (UFCNA), association qui regroupe près de soixante-dix associations et collectifs, vient de rendre publique une étude concernant les émissions de composants polluants dans l'atmosphère jusqu'à 3 000 mètres d'altitude. Selon cette étude, chaque jour, les gros porteurs des aéroports de Roissy et d'Orly émettraient notamment 120 tonnes d'oxyde d'azote et 12 tonnes de suies, soit un niveau de pollution équivalant aux émanations de 4 millions de voitures. Jusqu'à maintenant, les calculs les plus récents effectués par Airparif et Aéroports de Paris, et qui reposaient sur une prise en compte de rejets en dessous de 1 000 mètres d'altitude, avaient fait état de chiffres beaucoup moins inquiétants. Alors que depuis dix ans, le trafic aérien connaît une croissance de près de 200 % et devrait poursuivre un développement sans précédent, les riverains et citoyens déjà affectés par les nuisances sonores s'inquiètent des informations contradictoires dont ils disposent. Il souhaitent légitimement la plus grande transparence possible sur ces questions qui intéressent la santé et le cadre de vie de chacun. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le niveau et la nocivité des gaz émis par les avions de Roissy. De même, il souhaite savoir de quelle manière le Gouvernement entend agir avec ses partenaires européens pour lutter contre ces émissions de polluants et réduire ainsi les risques sanitaires encourus par nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61122

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2899